

Gouvernement du Québec

Décret 918-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Yves Ouellet comme secrétaire du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur Yves Ouellet, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, administrateur d'État I, soit nommé secrétaire du Conseil du trésor, au même classement et au traitement annuel de 220 306 \$ à compter des présentes;

QUE le traitement annuel de monsieur Yves Ouellet soit majoré d'un pourcentage égal à celui applicable aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein aux mêmes dates et que son boni au rendement puisse atteindre 10 % de son traitement annuel;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Yves Ouellet comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58333

Gouvernement du Québec

Décret 919-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Patrick Déry comme sous-ministre aux Ressources naturelles

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur Patrick Déry, surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution, Autorité des marchés financiers, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre aux Ressources naturelles, administrateur d'État I, au traitement annuel de 200 278 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement

par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Patrick Déry comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58334

Gouvernement du Québec

Décret 920-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT monsieur Jacques Cotton, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE les deuxième et troisième alinéas du paragraphe 3.1 du contrat d'engagement annexé au décret numéro 44-2009 du 28 janvier 2009, modifié par le décret numéro 461-2012 du 9 mai 2012, soient remplacés par les suivants :

« À compter du 20 septembre 2012, monsieur Cotton reçoit un traitement annuel de 220 306 \$.

Ce traitement annuel sera majoré d'un pourcentage égal à celui applicable aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, aux mêmes dates et le boni au rendement de monsieur Cotton pourra atteindre 10 % de son traitement annuel. ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58335

Gouvernement du Québec

Décret 921-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Gino Francoeur comme secrétaire de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1119-2011 du 9 novembre 2011, le gouvernement a constitué la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37) prévoit qu'il est loisible au gouvernement de nommer un secrétaire de la commission;